



## Ça bouge à la rentrée 2015

### Des allègements de service en REP+

18 demi-journées d'allègement de service pour se former, travailler en équipe, rencontrer les parents. Cette disposition nécessite des moyens de remplacement et une coordination avec le collègue du réseau pour des travaux communs.

### Des changements pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

- Scolarisation des moins de 3 ans : objectif 3000 postes, mais moins de 800 postes effectivement créés depuis 3 ans. Une relance réelle mais sur un rythme très insuffisant.
- Plus de maîtres que de classes : 512 postes supplémentaires qui s'ajoutent aux 1892 actuels mis en place aux rentrées 2013 et 2014 (certains postes sont hors éducation prioritaire, notamment en milieu rural). On est encore loin des 7000 postes prévus sur le quinquennat.

### Des mesures pour favoriser le cadre aux apprentissages

- Un référentiel des pratiques efficaces
- Des moyens garantis sur 4 ans pour la mise en œuvre des projets
- Un pilotage renforcé à tous les niveaux : comité de pilotage national, conseiller technique dans chaque rectorat, comités de pilotage de réseau, coordonnateur de réseau
- 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire
- Un infirmier scolaire supplémentaire et un assistant social dans chaque réseau

### DE NOUVELLES INDEMNITÉS POUR LES ENSEIGNANTS

Le montant de l'indemnité de sujétion spéciale (Iss) varie selon le lieu d'exercice :

- REP : 144,45 € / mois pour tous les enseignants face aux élèves (+ 50 %)
- REP+ : 192,60 € / mois pour tous les enseignants (+ 100 %)
- écoles sortant de l'éducation prioritaire : 96,30 €/mois pour tous les enseignants nommés à titre définitif ou provisoire dans une école en éducation prioritaire en 2014-2015. Cette indemnité est maintenue pendant 3 ans.



## Éducation prioritaire : une refondation pédagogique

Une grande partie des nouvelles créations de postes est allée au renforcement des moyens de l'éducation prioritaire. Les anciennes ZEP ont toujours été un lieu d'expérimentations pédagogiques et de travail en équipe. Car modifier les pratiques et être dans une démarche collective s'avère indispensable pour faire réussir des élèves moins favorisés. Grâce aux moyens alloués, les équipes vont pouvoir mieux gérer les difficultés des élèves dont elles s'occupent. La scolarisation des élèves de moins de trois ans facilite le vivre-ensemble, la pratique de la langue et ainsi, la suite de la scolarité. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes », lorsqu'il s'appuie sur un projet concret porté par l'école, permet aux enseignants de se réunir autour de problématiques communes et de ne plus être seuls face à leur classe. Enfin, la confiance aux équipes doit se faire sentir. Les inspecteurs doivent faciliter et promouvoir les travaux entrepris afin que les enseignants se sentent soutenus.

### PDMDPC<sup>(1)</sup> : un point d'étape

Ce dispositif se déploie progressivement : 1310 postes en 2013, 1892 en 2014 et 2404 en 2015. Si la mise en route s'est faite de façon précipitée et très disparate, la rentrée 2015 a vu de nettes évolutions, notamment sur l'exigence des projets initiaux nécessaires à toute demande.

Ce sont les élèves du cycle 2 qui en bénéficient majoritairement. L'implantation est principalement positionnée dans des écoles de grande taille (plus de 8 classes).

Ces « maîtres en plus » dans les écoles ont su, en deux ans, montrer leur utilité dans la gestion de la difficulté scolaire. Les fonctionnements multiples et variés ont permis de développer, chez les enseignants et au sein des équipes, une autre façon de travailler. Cependant, des disparités sur les critères de recrutement et de formation sont observables en fonction des académies. Une harmonisation est nécessaire.



Pour le SE-Unsa, ce dispositif n'en est qu'à ses balbutiements. Il mérite une évaluation scientifique poussée qui permettra de valider sa pérennisation.



### Plus de temps pour le collectif

Les écoles en éducation prioritaire accueillent des élèves qui nécessitent bien souvent plus d'attention, plus de moyens. Les équipes qui travaillent dans ces écoles doivent pouvoir bénéficier de temps supplémentaire de concertation, inclus dans leur temps de service. En effet, les spécificités de ces populations qui rencontrent des difficultés impliquent des problématiques plus marquées qu'en milieu ordinaire, nécessitant la contribution d'acteurs sociaux nombreux. Si les 9 journées annuelles mises en place dans les REP+ constituent une avancée, nous sommes loin des 18 journées à disposition dans le 2<sup>nd</sup> degré.

### Plus de moyens pour la réussite

Pour le SE-Unsa l'accent doit être mis notamment sur :

- la limitation à 20 du nombre d'élèves par classe
- le développement des activités en groupes restreints. Ceci nécessite une formation adaptée des enseignants. Le dispositif «Plus de maîtres que de classe» peut y contribuer. Ce dispositif est une revendication du SE-Unsa depuis de nombreuses années.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire a, une fois de plus, été définie à partir des collèges selon des critères connus mais dans une transparence toute relative. Si la logique de réseau doit être au centre de l'éducation prioritaire, la prise en compte de la situation spécifique des écoles, souvent beaucoup moins mixtes socialement que les collèges, doit être mieux prise en compte.

## En savoir plus...

- Consultez notre publication «Objectif école 2016» sur [www.se-uns.org/spip.php?article8406](http://www.se-uns.org/spip.php?article8406)



### MIEUX NOUS CONNAÎTRE

- Demandez votre Guide-métier PE 2015-2016 à votre section départementale ou à [ecoles@se-uns.org](mailto:ecoles@se-uns.org)
- Abonnez-vous à notre infolettre PE sur [www.se-uns.org/spip.php?rubrique830](http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique830)